



Nantes, le 9 septembre 2024

Rentrée 2024

La Région soutient les établissements privés

Visite de la Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Chemillé-en-Anjou, en Maine et Loire

Ce lundi 9 septembre, à l'occasion de la rentrée, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, est allée à la rencontre des jeunes de la Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Chemillé-en-Anjou, en Maine et Loire. La présidente a remis pour la 4^e année, des ordinateurs aux 1^{ères} années de CAPa et aux 2^{nde} pro de l'établissement afin de faciliter leurs apprentissages.

La MFREO est une structure qui accueille environ 200 apprenants (130 élèves et 70 apprentis). Elle propose des formations en 4^e et 3^e de l'enseignement agricole, CAP métiers de l'agriculture et BACs professionnels Agroéquipement et Production .

Des travaux financés par la Région

La Région participe au financement des travaux immobiliers au titre de l'aide à l'investissement des établissements privés. Il s'agit de la restructuration de la restauration comprenant la création d'un self et l'extension de la salle de restauration ainsi que l'aménagement d'un espace foyer pour les jeunes afin d'améliorer les conditions de vie résidentielle. Le projet comprend également la création de vestiaires et de sanitaires pour l'accueil du public féminin, la sécurisation des espaces de circulations et le réaménagement d'un espace récréatif dans l'établissement.

Les travaux ont démarré à l'automne 2023 et devraient s'achever au printemps 2025.

Sur un coût total de 1 084 000 €, la Région participera à hauteur d'environ 34 %, soit 364 944 €.

A propos des MFR

Les Maisons familiales rurales sont constituées de parents d'élèves, d'anciens apprenants, de maîtres de stage et d'apprentissage ainsi que d'acteurs locaux intéressés par l'enseignement et l'avenir des jeunes et des adultes. Tous ces membres, constitués en assemblée générale, élisent un Conseil d'Administration qui assure la gestion matérielle et morale de la MFR. Ce statut confère à chaque MFR une forte autonomie, chaque structure étant responsable de ses finances et de son financement, les MFR sont donc des associations régies par la loi 1901.